

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2020_073

Séance du mardi 07 juillet 2020

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 02/07/2020

Présents : 18

L'an deux mille vingt et le sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 18

Pour : 18

Contre : 0

Secrétaire de
séance: Michèle BUISSON

Présents : Catherine BLACLARD, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Lucie BONICEL, Sophie BOISSIER, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Gilles MERCIER, Guillaume HARVOIS, Mathieu PUCHERAL, Florence BOISSIER, Thibaud MALGOUYRES, Clara ARBOUSET, Cyril DJALMIT, Julie DELES

Représentés:

Excusés: Olivier MALACHANNE

Absents:

Objet: Programme de voirie 2020 - DE_2020_073

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis réalisés par le SDEE pour le programme voirie 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, délibère pour le lancement de l'opération voirie 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, délibère pour retenir les devis suivants :

Tranche ferme :

- 1 - Route de la Déchetterie	4 705.00 € HT – 5 646.00 € TTC
- 3 - Finialettes	8 120.00 € HT – 9 744.00 € TTC
- 4 - Racoules	5 561.80 € HT – 6 674.16 € TTC
- 5 - VC de Grizac	5656.00 € HT – 5 746.25 € TTC
- 6 - Pont de Finialettes	7831.00 € HT – 3 175.00 € TTC
- 7 - ZAE Fraissinet	5094.00 € HT – 9 245.00 € TTC
- 8 - VC du Masmin	7 660.00 € HT – 9 192.00 € TTC
- 9 - Masméjan	1 840.00 € HT - 2208.00 € TTC
- 10 - Le Merlet	1742,70 € HT - 2091,24 € TTC
- 11 - Rûnes	3427,50 € HT - 4113,00 € TTC
- 12 - Prat Souteyran	4414.00 € HT- 5296.80 € TTC
- 13 - VC de l'Hermet	9181.00 € HT- 11 017.20 € TTC

Le Programme voirie 2020 sera donc d'un montant de : **65232 H.T.€ HT – 78278,76 € TTC pour la tranche ferme**

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer les devis et de réaliser toutes les démarches nécessaires au bon déroulement des travaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental à hauteur de 40% du montant des travaux H.T. et à en demander le paiement le moment venu.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Stéphane Maurin

